

Nantes, le 6 décembre 2024

Lettre aux porteurs de parts du fonds PORTZAMPARC PME ISR C - FR0000989543

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **Portzamparc PME ISR** et à ce titre nous vous informons des changements intervenant sur ce FCP.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP Portzamparc PME ISR ?

La société de gestion a décidé de procéder à différentes modifications du FCP Portzamparc PME ISR et en particulier de repositionner son orientation de gestion en investissant sur le marché des petites et moyennes capitalisations de l'Espace Economique Européen.

L'élargissement de l'univers d'investissement de la France vers l'Espace Economique Européen permettra d'augmenter le choix des valeurs et d'être plus sélectif pour servir la performance financière et extra financière.

Le FCP détiendra au minimum 75% en actions et valeurs assimilées d'entreprises de petites et moyennes capitalisations de l'Espace Economique Européen éligibles au PEA-PME à la date d'achat des titres.

Le risque de change passe de risque accessoire à un risque de change de 100% pour les devises de l'Union Européenne et de 10% maximum pour les devises autres que celles de l'Union Européenne.

Le FCP changera de catégorie AMF en passant de « Actions de pays de la Zone Euro » à « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La décimalisation de la part sera désormais possible en millième.

L'AMF a modernisé les modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion. Jusqu'alors, le maximum des frais de gestion financière et des frais de gestion administrative externes à la société de gestion pouvaient être présentés de deux manières dans les prospectus : soit en un bloc englobant les deux types de frais, soit en deux blocs distincts présentant chacun un maximum, avec un prélèvement des frais de gestion administrative externes sur la base de frais réels.

L'AMF a actualisé ce régime afin que les présentations de frais dans les prospectus soient plus flexibles. Dans ce contexte, la société de gestion a décidé pour le FCP Portzamparc PME ISR d'afficher les deux blocs distincts : frais de gestion financière, et frais de fonctionnement et autres services.

Concomitamment, la société de gestion abandonne le prélèvement de commissions de mouvement.

Pour les autres modifications, nous vous invitons à vous reporter au tableau ci-dessous.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre FCP avait pour objectif d'obtenir sur un horizon minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'évolution du marché des petites et moyennes capitalisations françaises, représenté par l'indice CAC Small NR dividendes réinvestis. Du 31/10/2019 au 31/10/2024, sa performance annualisée a été de 0,73% contre 2,15% pour le CAC Small NR dividendes réinvestis.

Les principaux contributeurs à la sous-performance du fonds par rapport à l'indice sur la période ont été les sociétés Esso et Vicat (dont les activités sont la transformation, la distribution et la commercialisation

de pétrole pour la première et la production de ciment pour la seconde), présentes parmi les principales pondérations de l'indice mais absentes du fonds en raison de critères ESG non satisfaisants. Vous trouverez en annexe un graphique illustratif (Annexe 1).

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le **05/12/2024** et seront mises en œuvre le **31/12/2024**.

Le prospectus est tenu à la disposition des porteurs au siège de la société, sur simple demande écrite, et sera envoyé dans un délai d'une semaine à l'adresse demandée.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous disposez à tout moment d'une possibilité de rachat sans frais, le FCP et la société de gestion ne facturant pas de commission de rachat. Si ces modifications vous conviennent, aucune action n'est requise de votre part.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- | | |
|---|-----|
| • Modification du profil rendement / risque : | OUI |
| • Augmentation du profil de risque : | NON |
| • Augmentation potentielle des frais : | OUI |
| • Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque :
Très significatif ¹ | |



¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Le changement de la politique d'investissement entraîne le renoncement au Label Relance.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Ces opérations n'entraîneront pas d'impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCP ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

Avant		Après	
Régime juridique et politique d'investissement			
Classification	Actions de pays de la Zone Euro	Actions des pays de l'Union Européenne	
Objectif de gestion*	L'objectif de gestion est de mettre en œuvre une stratégie ISR et d'obtenir sur un horizon minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'évolution du marché des petites et moyennes capitalisations françaises, représenté par l'indice CAC Small NR dividendes réinvestis. A travers la stratégie ISR mise en œuvre, la sélection des valeurs devra en outre permettre au fonds d'afficher une note ESG moyenne significativement supérieure à celle de son univers de comparaison ESG ainsi que d'obtenir une note supérieure sur les deux indicateurs de performances extra-financiers par rapport à son indicateur de référence : Indicateurs Programme de diversité et Programme de lanceur d'alerte	L'objectif de gestion est de réaliser sur la durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance nette de frais de 6% par an au travers d'une sélection d'entreprises de petites et moyennes capitalisations de l'Espace Economique Européen éligibles au PEA-PME, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.	
Indicateur de référence	CAC Small NR	Aucun	
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques* Risques à classer - des évolutions les plus importantes sur le portefeuille aux évolutions les moins importantes.	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Risque actions de la zone Euro hors France [0% ; 25%]	Risque actions de la zone Euro hors France [0% ; 110%]	+
	Risque de change [0% ; 10%]	Risque de change pour les devises de l'UE [0% ; 100%] Risque de change pour les devises hors UE [0% ; 10%]	+
	Risques obligations convertibles [0%; 10%]	Risques obligations convertibles [0%]	-
	Risque de titres de créance de notation inférieure à BBB [0%]	Risque de titres de créance de notation inférieure à BBB [0% ; 10%]	+
	Risque de dérivés [0% ; 110%]	Risque de dérivés [0%]	-
	Risque intégrant des dérivés hors bons de souscription [0% ; 100%]	Risque intégrant des dérivés hors bons de souscription [0%]	-
	Risque de dépôts [0% ; 25%]	Risque de dépôts [0% ; 10%]	-
Modalités de souscriptions/Rachats			
Division / Centralisation	En centième	En millième	
Frais			
Frais de gestion financière	Maximum 2,00% TTC	2,00% TTC maximum	
Frais de fonctionnement et autres services		0,50% TTC maximum	
Commissions de mouvement	0,38% HT sur les actions françaises et étrangères cotées en France 0,43% HT sur les actions étrangères	Néant	
Commission de surperformance	20% TTC de la performance annuelle du fonds au-delà de celle de l'indice CAC Small NR (dividendes réinvestis)	15% au-delà d'une performance annuelle nette de frais de 6%.	

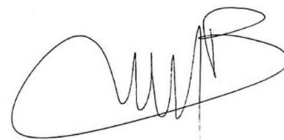
*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 05/12/2024.

Nos conseils pour les investisseurs

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) d'un OPCVM avant toute souscription et, dans le cas présent, de celui du FCP **Portzamparc PME ISR**, qui est joint à la présente.

Nous vous invitons à prendre contact régulièrement avec votre conseiller sur vos placements et à consulter sur le site de Portzamparc Gestion (www.portzamparcgestion.fr) les différents reportings et rapports en ligne de Portzamparc PME ISR.

Vous remerciant chaleureusement pour la confiance que vous nous accordez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Bertrand Lamielle
Directeur Général

ANNEXE 1 : GRAPHIQUE DE PERFORMANCE 5 ANS

